

Installateur de systèmes de génie climatique (BTM)

RNCP6245 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	227s
Code(s) ROME	F1603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	21/11/2013

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Exerçant principalement en entreprise artisanale du bâtiment de taille variable, l'installateur de systèmes de génie climatique est autonome et travaille sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef de chantier. Il participe à la préparation des travaux : étude du planning des opérations, détermination des procédés techniques... Il réceptionne ensuite les matériels puis, une fois le chantier démarré, il coordonne l'activité des équipes, contrôle l'avancement des travaux et surveille la qualité de l'exécution. Il s'occupe également de l'approvisionnement et veille au respect des normes de sécurité propre aux installations en s'assurant de la sécurité des personnels sur le chantier.

Il vérifie la conformité des travaux réalisés par rapport au cahier des charges et aux prescriptions normatives. Enfin, il livre le chantier.

Il est également capable d'assurer la maintenance courante et le dépannage des installations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Trois grands blocs d'activités peuvent être identifiés correspondant aux compétences suivantes : CONDUITE DU CHANTIER

Capacités à :

- Lire et comprendre le cahier des charges et les documents techniques du chantier
- Elaborer le dossier technique d'une installation
- Quantifier et planifier un chantier
- Evaluer les risques et mettre en place les moyens de prévention pour la sécurité des personnes et de l'environnement
- Organiser le travail (habilitations, répartition des tâches)
- Réaliser les travaux manuels nécessaires à l'exécution du chantier dans le respect des règles de conformité des installations (gaz, fioul...)

INSTALLATION, MISE EN SERVICE, MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

Capacités à :

- Réaliser les travaux d'installation de chauffage et/ou de climatisation (chaudières, conduit de raccordement, brûleurs, pompes, traitement d'eau, régulation, émetteurs, tuyauterie, vase d'expansion, équilibrage, climatisation de confort, systèmes utilisant les énergies nouvelles et renouvelables, VMC...)
- Réaliser les raccordements électriques et le câblage des chaudières
- Assurer le suivi technique et le contrôle du chantier
- Réaliser la mise en service de l'installation ou de l'équipement

- Assurer le service après-vente et la maintenance

GESTION DU CHANTIER

Capacités à :

- Appréhender la demande de la clientèle et adapter sa production à la demande
- Identifier et évaluer les différents coûts de fabrication et les frais indirects
- Choisir les procédés ou l'organisation permettant d'optimiser les coûts
- Planifier et distribuer les tâches dans le respect des objectifs fixés
- Assurer le suivi du chantier et contrôler les résultats
- Animer une équipe

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'installateur de systèmes de génie climatique exerce principalement en entreprises artisanales du bâtiment de taille variable. Il peut également occuper un emploi en entreprise industrielle ou publique au sein du service entretien-maintenance.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Technicien de maintenance en génie climatique - Installateur en équipements climatiques
- Monteur en chauffage
- Installateur sanitaire
- Dépanneur de systèmes de génie climatique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat. A ce niveau de la certification, le métier d'installateur de systèmes de génie climatique demande trois niveaux d'habilitation électrique :

- B0 – Travaux d'ordre non électrique
- B1 – Travaux d'ordre électrique
- BR – Mesurage, dépannage, essais...

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 048 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 712
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Il existe : - Un jury particulier pour chaque certification.

La composition de ce jury est déterminée par le président de la chambre des métiers et de l'artisanat. Il comprend, en plus de son président, des formateurs de la spécialité et des professionnels.

- Un jury général qui valide les décisions des jurys particuliers et rend les arbitrages.

Il comprend :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail, de l'emploi et de formation professionnelle ou son représentant, l'inspecteur d'académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- un ou plusieurs formateurs de chambre de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au brevet technique des métiers, désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les présidents des jurys particuliers.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Idem parcours de formation continue

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury se compose d'un président (chef d'entreprise) et d'au minimum 4 membres nommés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Parmi ces membres au moins deux sont des représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié choisis par le président de la chambre sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/11/2013

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP20270

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6245/>